

SECTEUR D'INFORMATION SUR LES SOLS Société ROYER à CHELLES

Description de l'établissement

Nom : Société ROYER
Adresse : 7 BIS AVENUE SYLVIE
Commune principale : CHELLES (77108)
Communes secondaires Non renseigné
Activités : Non renseignée
Description : Non renseignée

Conclusions de l'administration sur l'état des sols

Date de dernière mise à jour des informations : 30/09/2020

Terrain répertorié en Secteur d'Informations sur les Sols (SIS)

Identifiant : SSP00045020101
Ancien identifiant SIS : 77SIS06818

Description¹ : La société ROYER était un centre de dépollution et de démontage de véhicules hors d'usage. Elle a été autorisée par arrêté préfectoral n° 79 DAGR 2 IC 027 du 16 mars 1979.
Cette société a cessé ses activités le 10 décembre 2016.
Dans le cadre de la cessation d'activités, un diagnostic de sol a été réalisé. Il a mis en évidence une source de pollution en HCT, en BTEX, en HAP, en nickel et en sulfates à proximité du séparateur d'hydrocarbures.
Le mémoire de réhabilitation du site prévoyait la purge des sols contaminés et la vérification de l'absence de pollution résiduelle après la purge.
L'inspection des installations classées a dressé le 29 juin 2017 un procès-verbal de constat de la réalisation des travaux de réhabilitation précités.
Les opérations de remise en état ont été réalisées conformément au mémoire transmis à l'inspection et les résultats des analyses pratiquées sur les sols et les eaux souterraines ne révèlent pas de contamination résiduelle significative.
En particulier, plus de 500 t de terre ont été excavées.
La remise en état du site est compatible avec un usage futur du type industriel.
Aucune restriction et mesure de surveillance n'est requise.
Observations: Le nouveau propriétaire est une société de distribution alimentaire.
Au droit de la parcelle est actuellement implanté un parking de magasin.

Documents associés² : Synthèse des résultats analytiques remarquables dans le sol
Plan de géolocalisation du site
Plan d'implantation des sondages

Synthèse de l'action de l'administration

Date de dernière mise à jour des informations : 25/01/2023

Enjeux et environnement : La société ROYER était un centre de dépollution et de démontage de véhicules hors d'usage. Elle a été autorisée par arrêté préfectoral n° 79 DAGR 2 IC 027 du 16 mars 1979.

Cette société a cessé ses activités le 10 décembre 2016.

Dans le cadre de la cessation d'activités, un diagnostic de sol a été réalisé. Il a mis en évidence une source de pollution en HCT, en BTEX, en HAP, en nickel et en sulfates à proximité du séparateur d'hydrocarbures.

Le mémoire de réhabilitation du site prévoyait la purge des sols contaminés et la vérification de l'absence de pollution résiduelle après la purge.

L'inspection des installations classées a dressé le 29 juin 2017 un procès-verbal de constat de la réalisation des travaux de réhabilitation précités.

Les opérations de remise en état ont été réalisées conformément au mémoire transmis à l'inspection et les résultats des analyses pratiquaient sur les sols et les eaux souterraines ne révèlent pas de contamination résiduelle significative.

En particulier, plus de 500 t de terre ont été excavées.

La remise en état du site est compatible avec un usage futur du type industriel.

Aucune restriction et mesure de surveillance n'est requise.

Observations: Le nouveau propriétaire est une société de distribution alimentaire. Au droit de la parcelle est actuellement implanté un parking de magasin.

Description³ :

La société ROYER était un centre de dépollution et de démontage de véhicules hors d'usage. Elle a été autorisée par arrêté préfectoral n° 79 DAGR 2 IC 027 du 16 mars 1979.

Cette société a cessé ses activités le 10 décembre 2016.

Dans le cadre de la cessation d'activités, un diagnostic de sol a été réalisé. Il a mis en évidence une source de pollution en HCT, en BTEX, en HAP, en nickel et en sulfates à proximité du séparateur d'hydrocarbures.

Le mémoire de réhabilitation du site prévoyait la purge des sols contaminés et la vérification de l'absence de pollution résiduelle après la purge.

L'inspection des installations classées a dressé le 29 juin 2017 un procès-verbal de constat de la réalisation des travaux de réhabilitation précités.

Les opérations de remise en état ont été réalisées conformément au mémoire transmis à l'inspection et les résultats des analyses pratiquaient sur les sols et les eaux souterraines ne révèlent pas de contamination résiduelle significative.

En particulier, plus de 500 t de terre ont été excavées.

La remise en état du site est compatible avec un usage futur du type industriel.

Aucune restriction et mesure de surveillance n'est requise.

Observations: Le nouveau propriétaire est une société de distribution alimentaire. Au droit de la parcelle est actuellement implanté un parking de magasin.

Polluant(s) identifié(s) ou suspecté(s) : Non renseigné

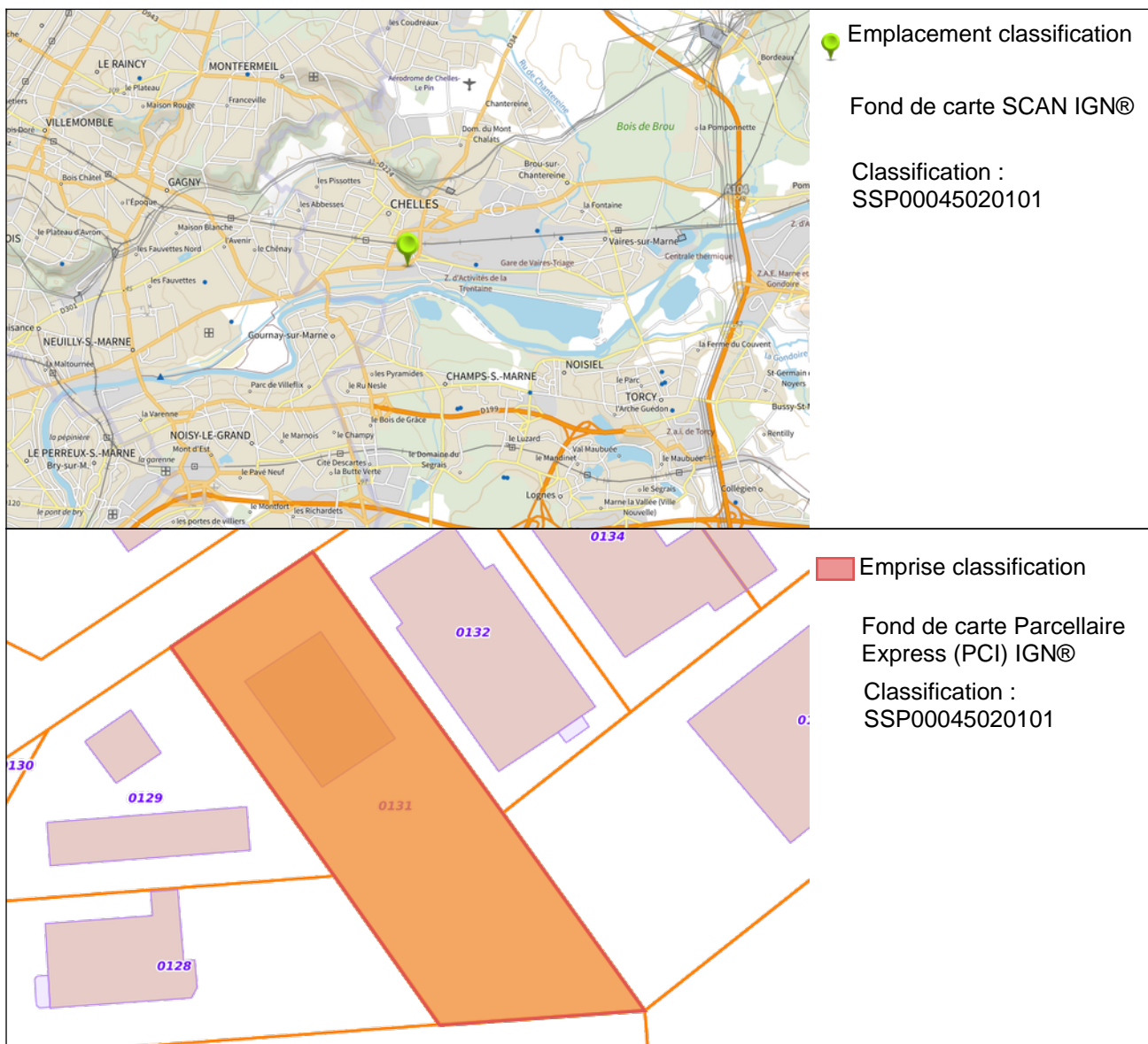
Documents associés : Non renseigné

Géolocalisation

Parcelles concernées par le SIS :

| Commune | Feuille | Section | Numéro | Code dép. |
|---------|---------|---------|--------|-----------|
| CHELLES | 1 | BD | 131 | 77 |

Plans cartographiques :



Coordonnées du centroïde
RGF93 / Lambert-93
(EPSG:2154) :

Long. : 670170.5341277606, Lat. : 6863375.280237808

Superficie estimée :

4538 m²

- 1 - Pour les établissements renseignés avant 2020, les informations sont généralement issues de la base de données relative aux secteurs d'information sur les sols (SIS) dont l'information était assurée par le géoportail des risques du Ministère chargé de l'environnement (www.georisques.gouv.fr)
- 2 - Les documents associés seront téléchargeables sur Géorisques lors de la publication de la fiche
- 3 - Les informations contenues dans les bases de données BASOL et SIS peuvent être similaires pour les établissements créés avant 2020. Ainsi les descriptifs des conclusions de l'administration et de l'action de l'administration peuvent être identiques.